

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le vendredi 3 décembre 2010

VIGILANCE RENFORCEE EN PERIODE DE GRAND FROID LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE CONCERNENT TOUT LE MONDE. LES BONS GESTES DE PREVENTION AUSSI

Le Ministère de la santé et des sports et l'Inpes présentent une nouvelle campagne afin d'alerter sur les risques liés au monoxyde de carbone et les bons gestes à adopter car « **Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi.** ».

En effet, bien que le nombre d'intoxications soit en nette baisse depuis 30 ans, 1353 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont été enregistrés en 2007 ; ils ont impliqué **4 197 personnes**¹. Avec **une centaine de décès chaque année**², **le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par toxique en France**. Plus des trois quarts des Français équipés d'appareil de chauffage à combustion ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des appareils susceptibles d'émettre du monoxyde de carbone (CO).

Prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est **un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant**. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure. C'est dans l'habitat qu'a lieu la grande majorité des intoxications au monoxyde de carbone (86 %) ; **la chaudière y est la source d'intoxication la plus fréquente² (42,4 % des cas d'intoxications)**.

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- **avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;**
- **tous les jours, aérer au moins 10 minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;**
- **systématiquement respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant** : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

La loi Hôpital Patients Santé et Territoires a créé dans chaque région une Union Régionale des

Professionnels de Santé (URPS) « Médecins », ainsi que des URPS pour les autres professionnels de santé libéraux.

Elle contribuera à l'organisation de l'offre de santé régionale, en étant associée à :

- ▶ l'analyse des besoins de santé au niveau des différents territoires de la région,
- ▶ l'élaboration de l'organisation des soins sur ces mêmes territoires,
- ▶ l'organisation de la permanence et de la continuité des soins, ainsi que des nouveaux modes d'exercice,
- ▶ la prévention, la veille sanitaire et la gestion des crises sanitaires,
- ▶ la formation continue des médecins.

La composition de l'URPS de Basse-Normandie

Tous les médecins exerçant en Basse-Normandie à titre libéral dans le régime conventionnel participent au vote (y compris les médecins hospitaliers exerçant dans le un secteur privé ; sont exclus les remplaçants et les retraités).

Les 2 198 électeurs sont répartis dans 3 collèges distincts :

- ▶ 1er collège : les médecins généralistes (1286 électeurs inscrits - 15 sièges à pourvoir),
- ▶ 2^{ème} collège : les anesthésistes, les obstétriciens et les chirurgiens (259 électeurs inscrits - 4 sièges à pourvoir),
- ▶ 3^{ème} collège : les autres spécialités (653 électeurs inscrits - 11 sièges à pourvoir).

L'Assemblée Générale de l'URPS des Médecins libéraux de Basse-Normandie sera composée de 30 médecins élus pour un mandat de 5 ans.

Les résultats des élections en Basse-Normandie

Le vote s'est déroulé par correspondance du 22 au 29 septembre 2010.

Le dépouillement a été organisé au siège de l'ARS Basse-Normandie à Caen le 4 octobre 2010.

Le taux de participation tous collèges confondus a été de 61,9 %. Vous trouverez en annexe le tableau de répartition des sièges par collège.

Répartition des sièges par collège

	MG France	CSMF	FMF-UG	SML	Le BLOC
Collège médecins	3	2	8	2	

généralistes Collège 1					
Collèges médecins spécialistes (anesthésistes, chirurgiens et obstétriciens) Collège 2		0	2	0	2
Collège médecins autres spécialités Collège 3		4	6	1	
TOTAL	3	6	16	3	2

Résultats en % (tous collèges confondus)

FMF 47.51 %

CSMF 20.19 %

MG 13.82 %

SML 13.43 %

LE BLOC 5.05 %

CONTACT PRESSE

Claire Le Privé, responsable communication externe

T. 02 31 70 97 67 / Courriel : claire.le-privé@ars.sante.fr